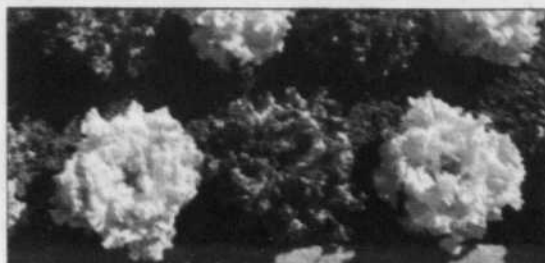


CLIMAT

Grandeurs et misères des grosses chaleurs

Page B 2



INTERNATIONAL

Le fantôme de Weimar vient hanter l'Allemagne

Page B 3



CABIER
B

PERSPECTIVES

Réforme de la nomination des juges de la Cour suprême

La transparence rendra-t-elle la sélection moins partisane?

Les points saillants de la réforme

À la Cour suprême (à partir de maintenant)

Embarquée en comité parlementaire à de nombreuses reprises et freinée par un manque de volonté politique de la part du gouvernement libéral, la réforme du processus de nomination des juges de la Cour suprême a finalement vu le jour lundi dernier, après deux ans d'attente. Il en ressort un mode de sélection moins partisan, plus transparent, mais qui ne colmate pas toutes les brèches.

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Rarement aura-t-on vu les juges défrayer autant la manchette pour autre chose que leurs jugements. Depuis dix mois, ça défile. Nominations à la Cour suprême l'automne dernier, attention médiatique sur le salaire des juges, affirmation ce printemps du juge en chef du Québec Michel Robitaille à l'effet que les souverainistes ne devraient pas être jugés au niveau fédéral, déclarations incendiaires de l'ancien directeur du PLC-Québec, Benoît Corbeil, selon lequel les avocats bénévoles pour les libéraux fédéraux sont récompensés en étant nommés juges...

Les citoyens, peu rompus au processus de nomination des juges, se sont mis à poser des questions, à douter. Est-ce que notre système de sélection des magistrats est vraiment exemplaire et dénué de partisanerie politique? Malheureusement, et même si personne ne doute de la compétence de la machine juridique canadienne, la réponse a retenti, haute et forte: «pas complètement».

Ottawa le savait pertinemment. C'est pourquoi le gouvernement fédéral avait dans sa manche, depuis presque deux ans, un projet de réforme du processus de nomination des juges. Du moins en ce qui concerne les magistrats du plus haut tribunal du pays, la Cour suprême, puisqu'il n'y a rien en vue pour les autres nominations au niveau fédéral.

Après l'énorme controverse suscitée par les propos de Benoît Corbeil, l'ancien directeur du Parti libéral du Canada section Québec — qui a affirmé ce printemps qu'une poignée de libéraux à Ottawa contrôlaient tout, jusqu'à la nomination des juges (entre sept et dix avocats qui ont fait du bénévolat pour le PLC lors de la campagne électorale de 2000 auraient été nommés juge depuis, avait-il dit) —, il était temps d'agir.

Le ministre de la Justice, Irwin Cotler, refuse toutefois aujourd'hui de faire un lien entre cette tempête et la réforme annoncée cette semaine. «Ça n'a rien à voir. J'ai parlé de cette réforme dès mon arrivée comme ministre en 2004, soit bien avant la controverse. C'est une démarche réfléchie» a-t-il dit lors d'une entrevue avec *Le Devoir*. Mais il avoue sans se faire prier qu'il était plus que temps de mettre en application ce nouveau mode de sélection. «La Cour suprême est l'un des piliers fondamentaux de notre démocratie et c'est important qu'elle ait le meilleur processus de nomination possible», dit-il. La Cour suprême a une excellente réputation internationale et elle mérite un processus de sélection à la mesure de son importance et de sa réputation.»

Un filtre supplémentaire

Selon le ministre, ce but est maintenant atteint. D'abord, le ministre fédéral de la Justice dressera une liste de cinq à huit candidats au poste de juge à la Cour suprême. Il enverra ensuite cette liste à un comité. C'est là la grande innovation. Avec la mise en place de ce comité consultatif qui évaluera les candidats pour finalement recommander trois noms au premier ministre et au ministre de la Justice, le gouvernement ajoute un filtre qui n'existait pas.

De plus, la composition de ce comité sera très variée, incluant des députés de l'opposition, ce qui élimine une bonne dose de partisanerie politique. Selon le ministre Cotler, ce comité devra choisir à l'unanimité les trois noms qui seront présentés au premier ministre. Avant la réforme, le ministre choisissait des candidats comme bon lui semblait, après certaines consultations, il est vrai, mais sans comité pour restreindre ses choix (voir l'encadré).

Mais cette réforme est loin de plaire à tous, alors que les trois partis d'opposition aux Communes étaient contre l'idée. Le Bloc québécois estime que cette transformation est bien timide et que la liberté d'action du premier ministre est encore trop grande, puisque c'est le gouvernement qui met sur la table la liste initiale de noms. «C'est un petit pas dans la bonne direction, mais il reste beaucoup de chemin à faire», dit le député bloquiste Richard Marceau, critique de son parti en matière de justice. «C'est le principal problème, on n'élimine pas toute la partisanerie. Il y a encore beaucoup trop de pouvoir entre les mains du bureau du premier ministre.» Bref, le



JIM YOUNG REUTERS

Le ministre Cotler estime avoir poussé sa réforme aussi loin que possible: «Nommer les juges est une responsabilité constitutionnelle que le gouverneur en conseil [le premier ministre et son cabinet] ne peut pas déléguer à d'autres. C'est impossible.»

gouvernement pourrait encore choisir huit amis du régime pour figurer sur cette liste initiale, ce qui rendrait inoffensif le comité consultatif, estime le Bloc.

Etant donné que chacun des neuf juges de la Cour suprême représente une province ou une région du pays, le Bloc aurait préféré que ce soit la tâche des provinces et des régions concernées de dresser une liste de candidats et non pas au ministre fédéral de la Justice. «Le gouvernement Charest demande la même chose. Les provinces doivent être davantage impliquées», dit Richard Marceau.

Irwin Cotler s'en défend. «Je vais consulter les provinces avant de faire ma première liste, c'est certain, dit-il. Je suis très sensible à ça et en tant que juriste du Québec, je suis particulièrement sensible à la tradition et à la différence du Québec.»

Discorde

Le ministre estime avoir poussé sa réforme aussi loin que possible. «Nommer les juges est une responsabilité constitutionnelle que le gouverneur en conseil [le premier ministre et son cabinet] ne peut pas déléguer à d'autres, explique-t-il. C'est impossible. Cette liste doit être faite par le ministre de la Justice, on n'en sort pas. Déjà, pour la première fois, un comité consultatif sera en place. Ça va ajouter une nouvelle dynamique», dit-il.

«C'est faux!», rétorque Richard Marceau. Tout ce que la constitution dit, c'est que le gouverneur en conseil doit nommer les juges. Rien n'est dit sur une première liste de candidats. On ne veut pas enlever ce pouvoir constitutionnel, on veut juste que ce soit plus impartial et que les provinces jouent un plus grand rôle.»

Le Bloc, lors des travaux du Comité permanent de la justice tenus le printemps dernier, n'a pas pu faire

adopter son idée. Tout comme le NPD et les conservateurs d'ailleurs, puisque aucun parti ne s'entendait sur le type de réforme désiré. En fait, tous s'étaient mis d'accord seulement sur un aspect: cette réforme est mauvaise. Devant la discorde entre partis et les mois qui passaient, le gouvernement a donc décidé de faire cavalier seul. Le ministre Cotler a finalement imposé ses vues lundi, au grand dam de l'opposition. Richard Marceau reconnaît que cette zizanie «n'a certainement pas nuit» au gouvernement, qui a pu aller de l'avant.

Par contre, les partis d'opposition ont intérêt à accorder leurs violons dans les prochains mois. C'est que dès cet automne, un sous-comité de la Justice, présidé par le bloquiste Richard Marceau, va s'attaquer au processus de nomination des autres juges fédéraux, comme ceux de la Cour d'appel du Québec, de la Cour supérieure du Québec ou de la Cour fédérale. Pour l'instant, le gouvernement n'a pas l'intention de modifier le mode de sélection actuel, mais les partis veulent tout de même présenter un rapport en décembre prochain qui fera un état de la situation et fera certaines recommandations.

«Il y a un problème de politisation des juges. Or, dans notre système, il ne doit pas uniquement y avoir justice, mais également apparence de justice. Il faut changer ça», soutient Richard Marceau. Il en veut pour preuve non seulement les déclarations fracassantes de Benoît Corbeil, mais également une enquête de *Ottawa Citizen* cet hiver qui démontrait que plus de 60 % des 93 juges nommés par les libéraux en Alberta, en Saskatchewan et en Ontario depuis 2000 avaient donné exclusivement à la caisse électorale libérale. La proportion atteint même 70 % pour la Cour supérieure de l'Ontario.

Le Devoir

Le ministre fédéral de la Justice, après consultations avec les juges en chef et les ministres de la Justice des provinces ou des régions concernées par le remplacement, soumet une liste de cinq à dix noms à un comité.

■ Ce comité évalue les candidatures retenues et réduit la liste à trois noms. Ce comité consultatif est composé d'une personne choisie par chaque parti politique représenté officiellement à la Chambre des communes, d'un juge à la retraite, d'une personne choisie par les ministres de la Justice des provinces, d'une personne choisie par les barreaux des provinces et de deux personnes nommées par le gouvernement qui ne sont ni juges ni avocats.

■ Le ministre fédéral de la Justice et le premier ministre font un choix.

■ Le ministre de la Justice explique ce choix devant le Comité permanent de la justice de la Chambre des communes.

À la Cour suprême (avant la réforme)

■ Le ministre de la justice consultait des éminences du milieu juridique, des juges en chef, des ministres de la Justice de différentes provinces. Il dressait une liste et évaluait les candidats. Premier critère: le mérite.

■ Le premier ministre faisait son choix.

Dans les cours de juridiction fédérale (Cour d'appel du Québec, Cour supérieure du Québec, Cour fédérale et Cour d'appel fédérale)

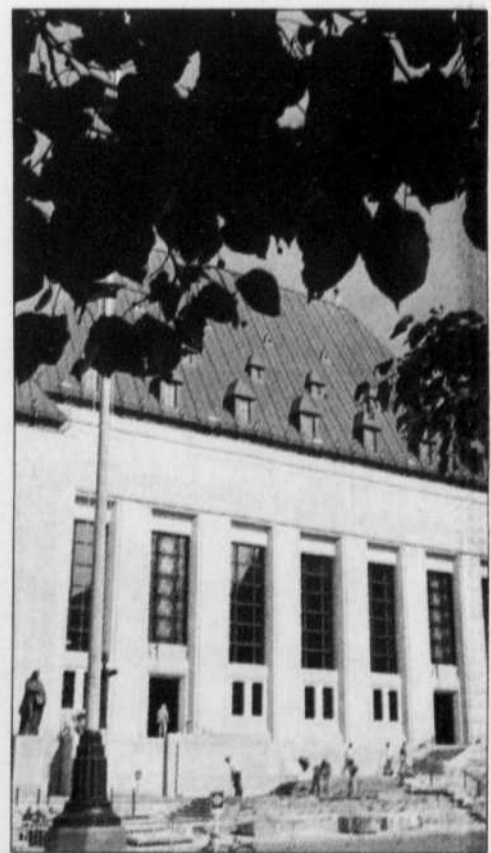
■ Les juges ou avocats intéressés doivent s'inscrire ou se faire inscrire (par un ami ou un associé) sur une liste du ministère fédéral de la Justice.

■ Quand le gouvernement doit remplacer un juge, il envoie cette liste à un comité. Il y a un comité par province où siègent des avocats, des juges et des personnes nommées par le gouvernement.

■ Ce comité, après avoir rencontré les candidats, leur entourage, étudié leur parcours et suivi des critères précis d'évaluation, accole une étiquette à côté de chaque nom: «très qualifié», «qualifié» ou «pas qualifié».

■ Le ministre de la Justice et le premier ministre font leur choix dans ceux qui sont «très qualifiés» ou «qualifiés». Même s'il reste des candidats «très qualifiés» dans le lot, le gouvernement peut choisir une personne simplement «qualifiée».

A. C.



JIM YOUNG REUTERS

Programmes de 2^e cycle

Certains programmes en gestion sont offerts spécifiquement aux étudiants qui possèdent déjà un grade universitaire. Vous pouvez vous inscrire à un programme ou suivre les cours qui vous conviennent dans un des domaines suivants : fiscalité, comptabilité, gestion, commerce international, commerce électronique, technologies de l'information, trésorerie-finances, marketing, gestion de la production, leadership et soins de la santé.

Communication professionnelle en français et en anglais

La communication est à la base de la réussite professionnelle. Cet automne, nous offrons deux nouveaux programmes crédités à temps partiel de français et d'anglais. Tests de classement : Anglais : 16 août à 18 h 45 Français : 17 août à 18 h 45

Inscription — Automne 2005

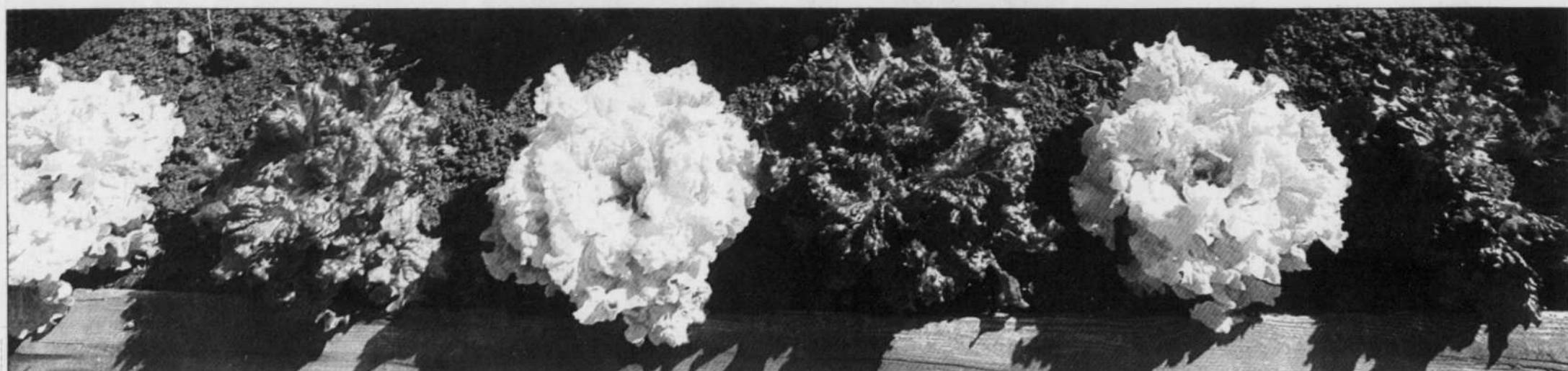
L'inscription aux cours crédités du soir pour l'obtention d'un certificat ou un diplôme en gestion débute le 22 août 2005. À titre d'étudiant à statut particulier, vous pouvez vous inscrire à un cours spécifique pour approfondir vos connaissances dans un domaine d'étude.

Saviez-vous que...

Les scientifiques de McGill sont affiliés à quelque 100 réseaux et centres de recherche majeurs. On y étudie tout, depuis la médecine aérospatiale aux jeux de hasard chez les jeunes. Parmi les partenaires de recherche de ces centres interinstitutionnels, on compte d'autres universités, des gouvernements et des industries du monde entier.



• PERSPECTIVES •



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pour les cultures qui aiment le temps frais, comme la laitue (notre photo), le radis, le brocoli ou le chou-fleur, la chaleur peut devenir une source de stress.

Grandeurs et misères des grosses chaleurs

Le Québec manque d'eau, mais les récoltes agricoles sont bonnes

À Helsinki, les organisateurs des Championnats du monde d'athlétisme doivent commencer à trouver le temps long. Il pleut constamment et le mercure n'indique pas 15 degrés. Les sportifs se les gèlent sur les blocs de départ, l'assistance ruisselle dans les gradins: à voir ces images, on peut facilement imaginer qu'il eut mieux valu tenir les compétitions ici. Car l'été qui coule n'offre quasiment que du temps chaud et sec, avec des ciels épurés au-dessus de la province. Tellement que la belle météo commence à causer problème. Portrait de scène d'un Québec qui a chaud.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Le thermomètre est métronomique. Depuis le début de juin, il tourne autour des 30 °C pratiquement un jour sur trois. Sinon, il fait 26 °C, ou 27 °C, c'est très constant. Habituellement, Environnement Canada (ENVC) recense huit journées où la température s'élève à plus de 30 degrés durant un été: cette année, on en compte tout près de 25 depuis le 1^{er} juin — mois qui fut d'ailleurs le plus chaud de l'histoire statistique. Ceci fait sans excès, malgré plusieurs avis de chaleur accablante émis. La Direction de la santé publique de Montréal n'a jamais dû déclencher son plan de mesures d'urgence, même si on l'a frôlé à quelques reprises. C'est que, malgré les chaudes températures, la métropole n'a pas connu d'épisode de canicule au sens technique du terme.

Temps de terrasse à la semaine longue, donc. Le soleil fut présent quelque 84 heures de plus qu'à l'ordinaire, jusqu'ici. Quand il pleut, ce n'est que pour quelques minutes. On se rappellera certes un orage mémorable qui a transformé l'autoroute Décarie en rivière, à Montréal, mais c'était l'exception mouillée d'un été sec — chose encore plus vraie en région.

Ainsi, les rivières qui coulent au nord du Saint-Laurent affichent des niveaux d'eau qui approchent les minimums historiques des 30 dernières années. Si on affirme chez Hydro-Québec que les ni-

veaux d'eau des réservoirs se trouvent dans les moyennes des années passées, grâce au mois de mai pluvieux qu'a connu le Québec, ailleurs, l'eau est rare.

La Gaspésie est une des régions les plus durement touchées. ENVC parle d'une «sécheresse sévère», la plus importante depuis un demi-siècle, avec «un gros déficit de précipitations». «Nous avons des guides qui n'ont jamais vu les rivières aussi basses en 35 ans», confirme Glen Legrand, de la pourvoirie Camp Bonaventure, qui gère ses activités sur le cours d'eau du même nom. «Ça fait sept semaines qu'il n'a pas plu. Alors l'eau réchauffe, elle est au moins 10 degrés plus haute que la normale.»

Les saumons, qui préfèrent comme les autres salmonidés une eau fraîche, ne mordent pas à l'hameçon. «Il y en a, on le sait», dit M. Legrand, mais ils se tiennent dans les grandes fosses, tranquilles. Pour les pêcheurs, c'est très difficile.

Le problème n'est pas limité là. Cette semaine, plusieurs municipalités de la rive nord de Montréal ont aussi imposé à leurs citoyens de ne plus laver leur voiture ou arroser leur pelouse. La rivière des Mille-Îles est basse, trop basse pour autoriser la consommation d'eau habituelle. Le Centre d'expertise hydrique du Québec a décidé lundi d'augmenter le débit de la rivière des Outaouais pour tenter d'alimenter les Mille-Îles. C'est seulement la deuxième fois de l'histoire (avec la sécheresse de 2001) que la manœuvre est rendue nécessaire.

À Montréal, même si la situation n'est pas jugée inquiétante, les au-



ANDY CLARK REUTERS

La sécheresse a un impact sur le nombre de feux de forêts. Depuis le début de la saison, 400 000 hectares ont déjà été brûlés. À la fin de la saison, près de 1000 feux auront été répertoriés.

torités ont dû pomper de l'eau à partir d'une prise d'urgence pour fournir deux des sept usines de production d'eau potable. Un événement «très rare», dit-on.

La sécheresse a aussi nécessairement un gros impact sur le nombre de feux de forêts. Les chiffres sont gros: 400 000 hectares ont déjà été brûlés depuis le

début de la saison. À la fin de la saison, près de 1000 feux auront été répertoriés. «C'est le plus gros été depuis 1932», relève Eric Santerre, de la SOPFEU. Cette année-

là, 415 000 hectares étaient disparus. Le record absolu date de 1923, avec 1,2 million d'hectares de pertes. C'était avant les avions et les méthodes de détection avancées... Aujourd'hui, une quarantaine de feux demeurent en opération, «mais les feux du mois d'août sont moins dommageables», dit M. Santerre. Le danger reste toutefois présent. «Le couvert forestier est très sec, tout est là pour provoquer d'autres incendies.» L'Ontario y goûte d'ailleurs violemment depuis quelques jours.

Bonnes récoltes

Mais tout n'est pas noir au dossier de l'été 2005. Les chaudes températures sont bien sûr bonnes pour l'ensemble de l'industrie touristique de plein air (incluant plusieurs pourvoiries du Québec, qui signalent un taux d'achalandage excellent et une bonne qualité de pêche — cela dépend de la région —), mais aussi pour une majorité de cultivateurs. Du moins ceux qui possèdent des systèmes d'irrigation, car les autres en sont réduits à espérer une bonne journée de pluie qui imbiberait bien la terre asséchée. Ainsi, la situation diffère grandement d'une région à l'autre, et d'un producteur à l'autre.

Globalement (un meilleur compte-rendu pourra être fait dans quelques semaines), les différentes fédérations réunies au sein de l'Union des producteurs agricoles (UPA) signalent des récoltes abondantes, et surtout très rapides. Fruits et légumes ont poussé vite, stimulés par le chaud soleil. Les tablées abondantes des marchés publics depuis le début du mois témoignent de la qualité et de l'abondance des récoltes. Mais on signale que les légumes de racines sont de leur côté un peu en retard, pendant que le secteur des pommes de terre anticipe une production de 10 % inférieure à la moyenne. Le manque d'eau qui s'est fait sentir pendant la période de tubérisation explique la situation.

VOIR PAGE B 3: CHALEUR

BRÉSIL

Arme à feu, un risque ou une sécurité?

La campagne pour le référendum sur l'interdiction des armes à feu est officiellement lancée

ANNIE GASNIER

Rio de Janeiro — Sous les grosses lettres blanches du mot «Paix», la campagne pour le référendum du 23 octobre interdisant la commercialisation des armes et munitions au Brésil a été lancée à Rio de Janeiro, jeudi dernier. «Le pays est fatigué de la violence et les gens en ont assez des armes à feu», a déclaré le sociologue Rubem Cesar Fernandes, président de l'organisation non gouvernementale Viva Rio qui, depuis douze ans, lutte contre la violence dans la mégapole brésilienne.

Selon lui, le référendum, une première mondiale, vise à «instaurer une culture de paix dans les relations individuelles». Au Brésil, les armes sont la deuxième cause de mortalité dans la population: 39 000 personnes ont été tuées en 2003. Actuellement, 17 millions d'armes circulent dans le pays, dont la moitié illégalement.

Partisans du oui et du non disposent de soixante jours pour convaincre, avec seulement vingt jours de messages gratuits à la télévision et à la radio avant le scrutin. Un délai court, mais le désarmement est un thème déjà très présent dans la société. La loi dite du «statut de désarmement», votée en décembre 2003, a abouti à

une collecte d'armes à feu: 400 000 armes de divers calibres ont été recueillies en un an par les autorités, en échange d'une indemnisation financière.

11 000 armes détruites

Au siège de Viva Rio, dans le quartier central de Gloria, 11 000 armes ont été détruites sous l'œil des propriétaires qui venaient de s'en défaire.

«Il n'y a aucun doute, posséder une arme donne une fausse idée de sécurité», assure Antonio Rangel en s'appuyant sur les statistiques réunies dans son guide pratique *Arme à feu: sécurité ou risque?*, publié en vue du référendum. Une grande partie des armes prises aux bandits ont été acquises et enregistrées légalement, alimentant le marché illégal. Lors d'un vol à main armée, la chance de mourir est 184 fois plus élevée si la victime armée réagit, à tel point que l'on entend dans la rue cette triste résignation «*Qui réagit meurt*».

Pour l'officier de la police militaire qui aide aux opérations de désarmement, dans les favelas de Rio, l'impact de la campagne est déjà perceptible. «*À la favela,*

ceux qui ont rendu leurs armes n'ont maintenant plus envie de croiser dans le dédale des ruelles les jeunes trafiquants manipulant leurs pistolets comme des jouets», constate le colonel Ubiratan. Selon le premier sondage publié par l'institut Ibope, 81 % des Brésiliens sont favorables à l'interdiction du commerce des armes à feu. Et c'est dans les milieux

C'est dans les milieux les plus humbles que le rejet des armes est le plus grand

les plus humbles que le rejet des armes est le plus grand.

Rio de Janeiro est une ville symbole pour ce combat, d'abord parce qu'aux victimes des trafiquants et des petits délinquants s'ajoutent les victimes de balles perdues. Deux personnes meurent chaque mois dans cette mégapole de neuf millions d'habitants pour s'être trouvés par hasard sur la trajectoire d'une balle tirée par des criminels, parfois par des policiers.

La ville la plus touristique du Brésil est aussi à l'avant-garde du contrôle du port d'armes: depuis 2000, une loi locale impose seize conditions au futur acheteur d'un pistolet ou revolver de petit calibre dûment enregistré.

Les adversaires du contrôle

des armes critiquent la législation. Pour eux, l'État devrait d'abord s'attaquer aux armes qui effrayent le plus la population: celles qui sont aux mains des bandits. Les apôtres de la légitime défense revendiquent le droit de se protéger face à la défaillance de l'État en ce domaine.

Ce message touche surtout les catégories sociales aisées qui se sentent visées, comme Fabio Bolognani, médecin des beaux quartiers de Rio: «*Lorsque je suis appelé au chevet d'un malade en pleine nuit, ce que je cherche à éviter, je me déplace armé, car Rio vit une guerre larvée*», raconte-t-il. Il a acheté un pistolet calibre .38 en 1992, au lendemain d'une attaque à la sortie de son cabinet.

Rassurés par les sondages, les défenseurs de l'interdiction s'inquiètent du contexte dans lequel sera menée la campagne. La loi électorale oblige les parlementaires à occuper le devant de la scène, mais la crise politique qui touche les pouvoirs législatif et exécutif mobilise les élus loin du référendum. Rubem Cesar Fernandes veut y voir un facteur positif: «*La société va devoir se mobiliser et décider seule de son avenir*».

Le Monde



ORLANDO KISSNER AFP

Le 5 avril 2004, 1040 fusils ont été détruit à Curitiba au sud du Brésil. Actuellement, 17 millions d'armes circulent dans le pays, dont la moitié illégalement.

PERSPECTIVES

Le fantôme de Weimar vient hanter l'Allemagne

Au seuil d'une élection critique, le sort du pays dépendra de la décision de la Cour constitutionnelle

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

L'Allemagne est à mal: la plus importante économie de l'Europe traverse une crise qui provoque de profonds remous à Berlin. Plus de cinq millions d'Allemands sont au chômage, la dette de l'Etat est colossale et la population vieillit dangereusement. «Une situation critique sans précédent», dit le président. Début juillet, le chancelier Gerhard Schröder a ainsi dû user d'une tactique particulière pour forcer la présentation d'élections anticipées dans cinq semaines, dans l'espoir de débloquer la situation politique et sociale. Les forces sont déjà en campagne, la lutte est entamée, le débat des chefs prévu au programme. Et pourtant: malgré la volonté populaire qui va en ce sens, il se peut bien que les Allemands n'aient pas la possibilité d'aller voter.

La faute à Karlsruhe et Weimar. Ce sont là les deux raisons qui pourraient faire en sorte que les élections ne soient jamais organisées. Le premier est le nom de la Cour constitutionnelle, gardienne de la constitution de 1949, qui vient d'être saisie d'une demande de deux députés de la coalition au pouvoir qui ne veulent pas de ce scrutin. Le second, l'appellation de la République des années 20 où les gouvernements faibles se succédaient au même rythme que les élections, décidées à la proportionnelle pure. Totale ingouvernabilité dont l'Allemagne se méfie aujourd'hui.

Retour sur les faits: le 22 mai, une élection régionale en Rhénanie du nord-Westphalie sanctionne le gouvernement Schröder, dont le parti avait la région en bastion. La claque est virulente pour les socio-démocrates (SPD) et les verts, qui forment la coalition au pouvoir depuis 1998. C'est l'alliance formée autour des chrétiens-démocrates (CDU-CSU) d'Angela Merkel qui remporte la mise, et prend le contrôle du Bundesrat (chambre des Länder).

Schröder prend acte. Jusqu'ici, il avait réussi à manœuvrer à travers les défaites électorales, notamment en mettant en œuvre une politique étrangère souveraine appréciée (la non-participation de l'Allemagne à la guerre d'Irak), et en renforçant la sécurité intérieure. Les verts ont aussi fait du bon boulot à l'environnement et en agriculture, évalue-t-on. Mais la défaite signifiait clairement que la population — et la base du SPD — ne le suivait plus dans ses réformes.

Le 1^{er} juillet, il demande à la chambre basse (Bundestag) un vote de défiance, dans l'objectif de pouvoir ensuite demander la dissolution de la chambre et l'organisation d'élections hâtives, un an avant terme. Dans les circonstances, des observateurs ont parlé d'un «suicide politique dans le but d'éviter la mort».

Le pari est en tout cas risqué, puisque le SPD est actuellement loin du CDU dans les sondages. Mais le chancelier voulait au moins tenter le coup d'obtenir une nouvelle légitimation auprès des électeurs pour poursuivre sa douloureuse politique de réformes sociales (réformes Hartz IV, ou l'Agenda 2010) de l'État-providence.

Le Bundestag a donc voté contre le gouvernement, Schröder a demandé la dissolution et le président de la République fédérale l'a approuvé. Seule la Cour constitutionnelle peut maintenant empêcher la tenue du scrutin, si elle répond positivement à la de-



JOHN MACDOUGALL/APP

Élection ou pas, dans les rues de Berlin, les affiches électorales sont bien en vue, comme celle-ci de la chef du CDU, Angela Merkel.

mande des deux députés qui jugent inconstitutionnelle la stratégie Schröder. Et selon le politologue allemand Max Kaase, président de l'Association internationale de science politique, elle pourrait bien le faire.

«Ne prenons rien pour acquis, dit-il la semaine dernière, en visite à Montréal. La constitution allemande a été grandement influencée par l'expérience de Weimar. Les pères de la loi ont alors essayé de prévenir les situations où le Parlement pourrait être trop facilement dissous [pour des raisons électoralistes, par exemple]. Il faut absolument que la situation soit extraordinaire pour le permettre. Sinon, n'importe quel parti pourra être tenté de déclencher des élections quand bon lui semble.»

Auteur de plusieurs livres d'analyse sur les élections générales allemandes, Max Kaase n'est donc pas prêt à dire qu'il y aura effectivement des élections le 18 septembre. «La Cour constitutionnelle est très indépendante», dit-il, et elle n'hésitera pas à aller à contre-sens du souhait général. Car non seulement la grande majorité des élus sont en faveur d'une élection, mais près de 80 % de la population l'est aussi. La Cour de Karlsruhe rendra sa décision au plus tard dans deux semaines. A deux reprises dans le passé, elle avait approuvé des dissolutions, en 1983 et en 1972.

Nouvelles alliances

Supposons toutefois qu'il y aura bel et bien des élections. Si tel est le cas, elles seront «cruciales et critiques», pense Max Kaase, les «plus importantes» de l'histoire récente. Ceci parce que l'Allemagne se trouve dans une situation économique très difficile et qu'elle devra prendre des moyens draconiens pour régler le problème. Le ministre des Finances évoque une situation fi-

nançière «dramatique» qui nécessiterait que l'Allemagne viole, au moins jusqu'en 2008, les règles du pacte de stabilité européen.

Schröder a déjà sabré dans les programmes sociaux pour forcer le retour au travail des chômeurs, en plus d'accorder des baisses d'impôt aux entreprises pour stimuler l'économie. La population a cessé de le suivre. Et ces conditions ont aidé à l'émergence d'une nouvelle gauche en Allemagne, dont l'arrivée et la popularité pourraient redessiner complètement la carte politique du pays.

L'alliance du Parti de la gauche (PG) s'est formée autour des ex-communistes, le Parti du socialisme démocratique (PDS), et d'un regroupement de militants déçus de la social-démocratie, avec quelques représentants de l'extrême-

gauche. Les analystes relèvent que le discours est plutôt populiste et les promesses, utopistes. Mais le PG fait mouche. A ce jour, les sondages le crédite de près de 12 % des intentions de vote (surtout dans l'ancienne RDA), derrière les alliances du CDU (42 %) et du SPD (29 %). Si ces chiffres sont confirmés aux urnes, la crise sociale actuelle aura coûté cher aux partis traditionnels.

Paradoxe de cette campagne: les Allemands semblent prêts à porter au pouvoir une équipe dont on attend qu'elle mène une politique économique encore plus sévère que le gouvernement sortant. Le correspondant allemand du *International Herald Tribune* expliquait récemment que «les gens ne font pas confiance aux socio-démocrates parce que Schröder

n'a pas réussi à baisser le taux de chômage, mais il ne font pas vraiment confiance non plus au CDU, dont le programme est encore trop associé aux années Kohl» (durant lesquelles le problème du chômage a explosé).

Jeu ouvert

C'est donc le PG qui profite de la situation, ce que n'avaient pas prévu les vieux partis. Le SPD pensait plutôt que la gauche allait se rallier pour empêcher l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Maintenant, au contraire, le SPD paraît n'avoir aucune chance d'accéder au pouvoir autrement qu'en acceptant de faire alliance son vieil adversaire CDU, si celui-ci ne récolte pas la majorité nécessaire à la gouverner. L'autre solution serait de voir une alliance entre la

gauche, les verts et le SPD, mais le PG a déjà clairement signifié qu'il n'accepterait pas ça, à moins que Schröder renie son Agenda 2010, ce qu'il a exclu. En bref, le jeu est ouvert et le résultat impossible à prédire.

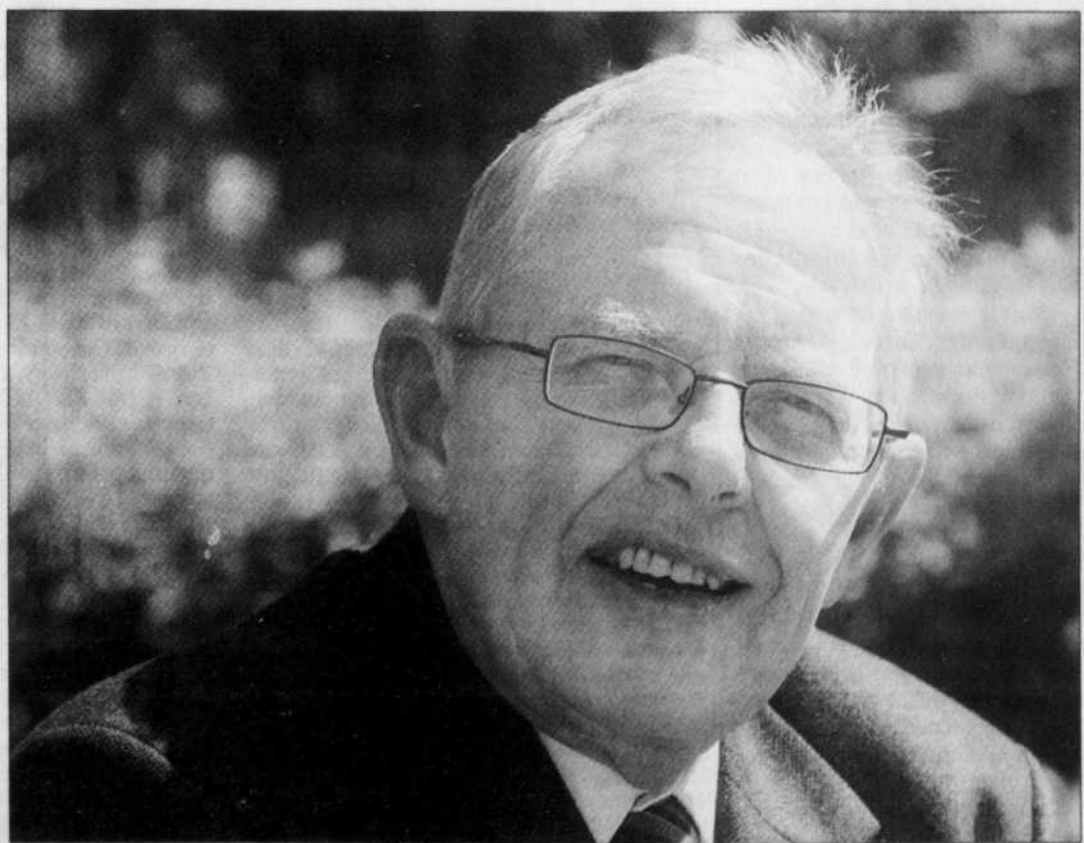
C'est d'autant plus vrai que l'électorat est très volatile, souligne Max Kaase. «Ce n'était pas le cas il y a 25 ans. Mais maintenant, il y a moins de la moitié des électeurs qui sont fidèles à un parti.» La moindre erreur en campagne (et Angela Merkel est une spécialiste, dit-on) ou une mauvaise performance au débat des chefs pourrait donc renverser la vapeur, évoque-t-il.

«Mais je pense que peu importe le résultat, Gerhard Schröder ne sera plus là après la campagne. Ils sont loin dans les sondages, et s'il doit former une coalition avec le CDU, il n'acceptera pas de jouer un second rôle. Il performe toujours bien en campagne, mais je ne le vois pas s'en sortir.»

Peu importe le résultat, le pays, lui, devra saisir l'occasion de sortir de la crise actuelle. «Nous devons prendre des mesures rapides pour corriger la situation, sinon nous aurons des problèmes bien plus graves», relève Max Kaase, qui est doyen de l'École des sciences humaines et des sciences sociales de l'Université internationale de Brême. Contre le chômage, et pour garder en santé un système de pension de retraite qui se dirige droit vers la faillite (très faible taux de natalité et vieillissement de la population), M. Kaase affirme que les Allemands n'auront pas le choix de renoncer à leur conception de l'État-providence. «Ce n'est pas la fin de ce système, dit-il, mais c'est la fin des attentes si élevées depuis si longtemps. Les gens devront s'habituer au fait que plus de responsabilités personnelles devront être assumées.»

La direction que prendra l'Allemagne au cours des quatre prochaines années se décidera donc d'ici quelques semaines... ou dans un an, si jamais la Cour de Karlsruhe tranche en faveur du maintien de la Bundestag.

Le Devoir



ANNIK MH DE CARUFEL/LE DEVOIR

En visite la semaine dernière à Montréal, le politologue Max Kaase a souligné la volatilité de l'électorat allemand. «Ce n'était pas le cas il y a 25 ans. Mais maintenant, il y a moins de la moitié des électeurs qui sont fidèles à un parti.»

CHALEUR

SUITE DE LA PAGE B 2

Changements climatiques

Chez Équiterre, qui gère la distribution de centaines de paniers de légumes biologiques, on trace un bilan généralement bon de la saison. «Il y a des impacts positifs pour les légumes qui aiment la chaleur, les aubergines, poivrons, tomates, fruits», explique Isabelle Joncas. De ce côté, les récoltes sont en avance: certains producteurs mettent actuellement dans les paniers ce qu'ils avaient prévu pour la fin du mois.

Par contre, pour d'autres types de culture qui aiment le temps frais, c'est plus difficile. Mme Joncas mentionne laitue, radis, brocoli, chou-fleur. «Ce sont des légumes stressés par la chaleur, dit-elle, alors ils montent rapidement en fleur et deviennent amers. Ils faut les cueillir plus tôt, moins gros.»

La communauté scientifique internationale n'a maintenant plus de doute sur la réalité et la menace des changements climatiques. Les causes de ce qui ne font pas consensus — pour des raisons d'avantage politiques et économiques que scientifiques, l'émission des gaz à effet de serre n'est pas reconnue par tous —, mais dernièrement, les académies des sciences des pays du G8 ont reconnu qu'il y avait urgence d'agir.

Les perspectives de réchauffement pour le prochain siècle indiquent des températures globales à la hausse de 1,4 à 5,8 degrés. On connaît les conséquences possibles: fonte des glaciers, hausse du niveau de la mer, apparition de nouvelles maladies infectieuses, déplacement des populations animales,

phénomènes extrêmes plus intenses et nombreux, la liste est longue.

Il est évidemment prématuré d'associer directement l'été chaud actuel à cette problématique, mais le contexte global est là. Et selon Alain Bourque, directeur du consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques Ouranos, l'occasion est bonne pour commencer à réfléchir sur les impacts de nos habitudes de vie. «Même si on arrête immédiatement toute émission de gaz à effet de serre, on toucherait le mur quand même, dit-il. La machine est déjà emballée, d'où l'importance de peser sur le frein le plus tôt possible.»

M. Bourque souligne que d'une région à l'autre, les impacts principaux d'un été chaud (et ultime-

ment d'un réchauffement permanent) sont très différents. «Dans le Nord, on va s'inquiéter de voir le pergélisol se dégrader plus rapidement. Au centre du Québec, ce sont les rivières qui s'assèchent, les réservoirs d'Hydro-Québec aussi, puis il y a les feux de forêts. Dans le sud, ce sera l'approvisionnement en eau potable, la transformation de l'agriculture et toutes les questions de santé publique qui poseront problème, comme on l'a vu en France en 2003 et à Chicago en 1995.»

Mais en tout lieu, ce que vit le Québec cet été peut servir de projection à ce qui deviendra la norme au pays dans quelque 40 ou 50 ans, selon les prévisions des experts. Avec tout ce que ça implique.

Le Devoir

É D I T O R I A L

À l'école
du Québec

Jean Charest repart en guerre contre Ottawa, cette fois dans le dossier du financement de l'enseignement post-secondaire. S'il a convaincu hier ses collègues des autres provinces de réclamer de Paul Martin la tenue d'une conférence des premiers ministres sur le sujet, il lui reste de nombreux obstacles à franchir avant de persuader le gouvernement fédéral de contribuer équitablement au financement des universités.

Personne ne dispute le fait que partout au Canada les universités souffrent de sous-financement chronique. L'Association des universités du Canada souligne que celles-ci reçoivent présentement 2 800 \$ de moins par étudiant pour leur fonctionnement de la part des gouvernements par rapport à ce qu'elles recevaient au début des années 90, un problème qui a pour origine, du moins pour une large part, la réduction des paiements de transferts fédéraux pour l'enseignement post-secondaire. M. Charest rappelait hier qu'Ottawa ne verse plus que 8,4 milliards \$ aux provinces comparativement à 10,6 milliards \$ en 1994-95, cela pendant qu'augmentait le nombre d'étudiants.

Apparemment, le gouvernement fédéral est sensible à la nécessité d'accroître le financement de l'éducation. En juin 2004, le premier ministre Martin s'engageait ainsi à réinvestir dans ce domaine. On était alors en campagne électorale et depuis le discours est devenu plus nuancé. Il y aura de l'argent, mais combien et à quelles conditions? Sûrement pas autant et de la manière que le voudraient les provinces qui veulent retrouver les 2,2 milliards perdus depuis dix ans. A peine terminée la réunion des premiers ministres provinciaux, le ministre fédéral des Finances, Ralph Goodale, laissait entendre hier qu'ils ne devaient pas trop compter là-dessus.

Il n'est pas dans la nature du gouvernement fédéral, lorsque ce sont les libéraux qui le dirigent, d'être à la remorque des provinces. Bien que l'éducation ne soit pas de son champ de responsabilité, cela ne l'a pas empêché de s'y immiscer au fil des ans. C'est ainsi que pendant qu'il réduisait unilatéralement ses transferts aux provinces pour l'enseignement post-secondaire dans les années 90, il créait en parallèle la Fondation des bourses du millénaire, les chaires de recherche du Canada et la Fondation pour l'innovation canadienne. Résultat: les universités ont accentué leurs efforts en recherche pour profiter de cette manne, mais pendant ce temps la qualité même de l'enseignement s'est dégradée faute de recevoir des gouvernements provinciaux exsangues financièrement les sommes nécessaires pour assurer leur fonctionnement. Aujourd'hui, ce dont elles ont besoin, c'est d'argent pour rénover les laboratoires d'enseignement, agrandir les bibliothèques, améliorer le ratio étudiants-professeurs.

Le défi qui attend les provinces est de pouvoir imposer au gouvernement fédéral leur ordre du jour. Habilement, leurs premiers ministres ont décidé hier de la tenue d'un sommet sur l'avenir de l'éducation post-secondaire qui précéderait la rencontre qu'ils réclament de Paul Martin. C'est en s'appuyant sur un large consensus des milieux universitaires qu'elles pourront lui faire comprendre la nature des besoins réels des universités.

Cette stratégie a clairement été inspirée par le Québec qui ne présente jamais ses revendications au gouvernement fédéral sans qu'elles soient très largement appuyées par tous les groupes concernés. La difficulté pour le premier ministre Charest sera toutefois de faire coïncider le consensus québécois avec le consensus canadien. Le plein respect de ses compétences en matière d'éducation qu'exige le Québec ne constitue pas un enjeu de première nécessité pour les autres provinces. À cet égard, M. Charest aura à batailler fort car les Québécois ne permettraient pas qu'il transige de quelque façon que ce soit.

bdescoteaux@ledevoir.ca

La riposte anglaise

Le gouvernement britannique n'aura pas tardé à illustrer par les faits son intention formulée la semaine dernière selon laquelle, en matière de lutte au terrorisme, les «règles du jeu ont changé». Il y a quarante-huit heures à peine, dix leaders du mouvement islamiste ont été placés en détention. Cette opération marque le début d'un changement de cap. Désormais, les idéologues, les têtes pensantes, ne bénéficieront plus du fameux droit d'asile.

Toutes les personnes arrêtées seront très certainement, il est très important de le noter, expulsées en direction de leur pays d'origine. Ainsi, Abou Qatada, ambassadeur présumé d'al-Qaïda en Europe, va probablement se retrouver en Jordanie. En soi, cet aspect du dossier met en lumière le durcissement législatif décidé au 10 Downing Street. Car le geste posé est subséquent à l'activisme diplomatique dans lequel s'est lancé le premier ministre Tony Blair au lendemain des attentats du 7 juillet. On s'explique.

Depuis des lunes, on le sait, la Grande-Bretagne s'est distinguée par le souci apporté au respect du sacro-saint droit d'asile et de la liberté d'expression. Cette tradition vient de voler en éclats. En effet, le gouvernement britannique s'est employé au cours des dernières semaines à négocier des protocoles d'extradition avec un certain nombre de pays de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient.

Ainsi, la garde à vue de Qatada a été commandée dans les heures qui ont suivi la signature d'une entente avec la Jordanie. D'autres accords de ce type devraient être conclus très prochainement, notamment avec l'Algérie. Soit dit en passant, sept des dix individus incarcérés avant-hier sont de nationalité algérienne. L'accord avec la Jordanie et ceux en cours de discussion stipulent que les personnes visées ne seront pas victimes de mauvais traitements. Comment croire en la parole de pays qui année après année figurent en haut du palmarès que brosse Amnistie internationale?

Cette question est au centre du vif débat qu'a provoqué l'intention avouée du gouvernement de modifier passablement la loi sur les droits de l'homme. Au début de l'automne, le 10 Downing Street va présenter une série de mesures afin d'accorder aux diverses administrations concernées par la lutte au terrorisme les moyens qu'elles réclament.

Par exemple, on envisage l'éventuelle formation de tribunaux d'exception qui étendraient à trois mois la garde à vue d'un suspect. On s'interroge également sur ce qui constitue un acte de trahison. Est-ce que ceux qui prêchent la guerre sainte contre l'Occident sont des traîtres à la Grande-Bretagne? Il faut savoir qu'Omar Bakri, un des leaders du Londonistan, avait souligné lors d'une entrevue que, s'il connaissait une personne ayant participé à un attentat, il ne divulguerait pas son identité.

Que la Grande-Bretagne s'attaque enfin au discours incitant à la haine, cela doit être salué. Pour le reste, c'est à voir.



Bernard Descôteaux



LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

L E T T R E S

Il faut rapatrier Michaëlle!

L'affaire est sérieuse. Faisons tourner les basses manœuvres de Paul Martin à notre avantage: il est évident que le poste de gouverneur général, bien que caduc, provoque en nous des relents de nostalgie face au prestige. Qu'à cela ne tienne. Il suffirait que le Parti québécois ajoute, dans sa prochaine question référendaire, une clause concernant la création d'une monarchie québécoise, dès l'accession à l'indépendance. À bien y penser, un roi ou une reine, c'est bien plus excitant qu'un gouverneur général! Pourquoi avoir une copie si on peut avoir l'original?

En Occident, il n'y a pas que la monarchie britannique. Bien sûr, elle prend l'eau de partout. Mais il y a Monaco, ce n'est pas rien. Et la monarchie belge se porte plutôt bien, par exemple. On peut sourire devant l'engouement des Belges pour leur famille royale, mais la réaction de Michaëlle et de ses admirateurs prouve qu'il y a dans l'âme des humains «quelque chose» qui s'émeut devant les têtes

couronnées ou leurs représentants.

Donc, il n'y a qu'à se doter d'une monarchie au Québec. Dès que ce sera fait, on kidnape Michaëlle et son déserteur de mari, on les fait défiler sur le chemin du Roy, qui n'a servi depuis le passage du général de Gaulle. On les couronne en grande pompe à Québec, place Royale! On démolit le château Frontenac, on restaure le château Saint-Louis et on y fait loger le couple. Quelle fiesta en perspective! Parlez-moi d'un programme excitant à mettre en œuvre! Ça nous changerait!

On ferait accéder au trône un indépendantiste et une immigrante originaire d'Haïti, qui a la nationalité canadienne et celle de la mère-patrie. La totale! Il est évident que, dans les faits, Michaëlle et son mari appartiennent à la nation québécoise. Le problème, c'est que nous n'avions rien à leur offrir, côté monarchie. Et comme ils ont ça dans le sang, ils n'en pouvaient plus d'attendre, c'est logique. Nous n'avons qu'à leur offrir la job.

Vous trouvez que je délire? Le problème avec les Québécois, c'est qu'ils ne délirent

pas assez. Ce pays manque d'imagination.

Ginette Desmarais
Le 11 août 2005

Une ligne de pensée

Il est très décevant de voir mon journal *Le Devoir* se faire le porteur d'une attaque écrite inexcusable, en publiant intégralement, le 11 août, le manifeste d'un certain René Boulanger, et ceci même avant qu'il ne le soit dans le journal *Le Québécois* auquel il était apparemment destiné.

Pourquoi le journal si reconnu et respectable qu'est *Le Devoir* prête-t-il sa renommée (et sa circulation) au service de telles idées? Pourquoi n'a-t-on pas exercé plus de circonspection avant de reproduire un texte si tendancieux, pour ne pas dire malhonnête? L'article d'Alec Castonguay aurait été plus que suffisant pour informer les lecteurs de l'existence d'une certaine ligne de pensée où tous les coups sont permis.

Luc Michel
Stratford, le 11 août 2005

REVUE DE PRESSE

La gouverneure générale du «politiquement correct» n'est pas politiquement correcte

ANTOINE ROBITAILLE

Les articles sur la nomination de Michaëlle Jean au poste de gouverneure générale continuent de se multiplier dans le ROC. Et le ton se fait de plus en plus critique. Notamment sur l'aspect politique correct de la nomination. Mais les accointances felquistes du mari de Mme Jean n'ayant été révélées qu'hier dans le ROC, elles n'avaient pas, au moment d'écrire ces lignes, sauf erreur, suscité le déluge qui viendra assurément. (Déjà, des premiers ministres provinciaux, Ralph Klein d'Alberta et Bernard Lord du Nouveau-Brunswick, se sont permis quelques flèches.)

Connie Woodcock, dans le *Toronto Sun*, critiquait l'idée du «nouveau Canada» multiculturel, lundi. Non, écrivait Woodcock, «je ne serai jamais gouverneure générale». Pourquoi donc? «Certes, je suis une femme, ce qui est apparemment requis. Ensuite, je suis une journaliste, autre bon point en ma faveur. Mais malheureusement, je ne suis pas une immigrante ni une minorité visible. Je ne représente pas le «nouveau Canada». Je suis absolument «vieux» Canada.» Woodcock insiste: elle n'a rien contre Michaëlle Jean, mais plutôt contre l'exaltation du «nouveau Canada» qui a suivi sa nomination. Ce nouveau monde, presque un meilleur des mondes, la rend mal à l'aise, écrit-elle, «parce que je ne m'y sens pas la bienvenue du tout». D'une part, écrit Woodcock, «je suis Blanche et mes ancêtres sont venus ici il y a plusieurs générations». Ensuite, «je ne vis pas dans une des grandes villes du pays. Or, dans le «nouveau Canada», seuls les urbains semblent être acceptables.» Cela fait bien du monde à exclure: un tiers des Canadiens ne vivent pas dans les grandes villes. Aussi, alors que nous sommes tous en quelque sorte des immigrants, seuls les immigrants récents semblent autorisés à figurer au panthéon du «nouveau Canada». Et dans l'ancien Canada, on pouvait être unilingue sans complexe. Au fond, pour la chroniqueuse, le «nouveau Canada» se distingue par une forme «d'intolérance» subtile. «J'ai de plus en plus l'impression que nous, du «vieux» Canada, ferions plaisir à tout le monde si nous faisons nos valises et allions vivre ailleurs, par exemple au Royaume-Uni, ou encore dans ces fameux «red states» américains qui ont clairement voté républicain l'an dernier.

La presse



du Canada

Dans le «nouveau» Canada prétendument accueillant, nous sommes des dinosaures.»

Don Martin, hier, dans le *Western Star* (et dans plusieurs autres publications de CanWest), allait sensiblement dans le même sens, qualifiant Michaëlle Jean de «rêve devenu réalité» pour Paul Martin, une «incarnation du politiquement correct». Québécoise francophone? Oui. Femme? Oui. Langues? Oui, cinq. Minorité visible? Oui. «Le problème, c'est que moins de 2 % de la population correspond à ce profil», écrit-il. Don Martin ajoute qu'en plus, «on raconte que son mari a des relations séparatistes, voire felquistes». Malgré tout, prédit le chroniqueur, il est très probable que les Canadiens adoreront Michaëlle Jean.

Aux journalistes de la CBC qui se voient déjà lui succéder, Don Martin a cet avertissement: le politiquement correct, constamment en croissance, pourrait bien les disqualifier dans le futur. Le profil recherché pour le successeur de Mme Jean différerait sûrement de celui en vogue aujourd'hui: «Ce pourrait être un Amérindien homosexuel marié à un autre homosexuel et qui se serait rendu célèbre en jouant du basketball en chaise roulante. Par exemple.»

Hier, dans le *National Post*, Raymond J. De Souza écrivait que le débat autour de la nomination de Michaëlle Jean révèle à quel point notre conception de la diversité a un caractère superficiel.

Elle est maintenant réduite aux aspects extérieurs: la couleur de la peau, l'éthnicité. «Il ne s'agit pas dans cette perspective d'apporter des nouvelles perspectives, des nouvelles idées.» Ce glissement provient des universités, où on a réussi depuis quelques décennies à intégrer plus de femmes et de personnes issues des minorités. «N'empêche, il est difficile de trouver des lieux dans nos sociétés où la pensée est plus uniforme que dans les campus universitaires», écrit-il. Il rapporte qu'une étude récente révèle que dans les universités américaines, 72 % des professeurs se disent libéraux (de gauche) alors que 15 % se définissent comme conservateurs. «La vraie diversité inclut les différences d'opinions et de philosophie, pas seulement la multiplicité des races.»

L'île Hans, vous connaissez? C'est près du Groenland, mais ça appartient au Canada. Euh, non, au Danemark. Enfin, on ne sait

plus trop. Une querelle territoriale a lieu actuellement entre les deux pays et le ministre fédéral de la Défense, Bill Graham, est récemment allé faire une petite promenade sur ce territoire réclamé par le Canada afin de bien montrer que, comme les Rocheuses, «tout ça nous appartient».

Cette île perdue couverte de glace pourrait-elle déclencher une guerre de type Falkland (conflit qui opposa l'Argentine à l'Angleterre dans les années 80)?, s'interrogeait Ezra Levant dans le *Calgary Sun* de lundi. Très peu probable, car le Danemark et le Canada font tous deux partie de l'OTAN, disait-il. L'invasion des Falkland par les Argentins représentait un acte nationaliste désespéré de la part d'une dictature sud-américaine corrompue. «Margaret Thatcher eut à répliquer à la provocation: ce qu'elle fit, remportant une victoire décisive.»

Sur l'île Hans, maintenant? Que fera le Canada si les Danois vont y planter leur drapeau. «Ira-t-il l'arracher pour le remplacer par l'uniforme?» Le pourrait-il, compte tenu de nos faibles ressources militaires? «Le Danemark est un petit pays de quelque 5,5 millions d'habitants. Mais il y a une conscription et l'Etat consacre quatre milliards par année à l'armée.» Avec une population de 33 millions d'habitants, notre budget militaire est de 13 milliards «seulement». Pour Levant, cela démontre l'incurie du Canada en la matière. Autrement dit, le Danemark aurait des chances de battre le Canada advenant un conflit. Au Groenland, le Danemark envoie fréquemment des patrouilles en traîneaux à chiens (c'est ce que Levant écrit), pour surveiller une frontière énorme. Aussi, le petit pays nordique s'est donné une nouvelle politique de souveraineté nationale dans l'Arctique. L'équipement militaire du Danemark, sa marine et ses avions, peuvent avantageusement se comparer à celui du Canada. «Le Canada, aussi, patrouille ses territoires arctiques, en motoneige. Mais de manière beaucoup moins fréquente que les Danois.» Ce qui, dit Levant, «pèsera en sa faveur dans l'éventualité où la querelle territoriale se transporte devant un tribunal international».

En somme, bien qu'il n'y ait aucun risque d'échanges de coups de feu entre les deux pays, cette affaire démontre que, confrontés à une réelle menace, nous ne pourrions pas faire grand-chose, «à part envoyer Bill Graham faire un peu de bruit devant l'ennemi».

arobitaille@sympatico.ca

IDÉES

Raymond Klibansky (1905-2005)

Le savant, le juste, le témoin

GEORGES LEROUX

Membre de l'Académie des lettres du Québec

Extraits de l'éloge prononcé mercredi aux obsèques de Raymond Klibansky à Montréal

L'homme que nous venons de perdre était d'abord pour nous un ami, et cet idéal de l'amitié dont il faisait presque une éthique s'est imposé à moi au moment de sa disparition. Qu'avons-nous perdu en perdant Raymond Klibansky? Une pensée admirable, une œuvre immense, un esprit incomparable, certes, mais tout cela nous le gardons en héritage.

Ce que nous perdons, c'est d'abord une amitié vivante et généreuse. [...] L'amitié avait un prix pour lui, je voudrais tenter de dire aujourd'hui quel est ce prix, je voudrais méditer le prix de son amitié. [...]

Le savant

Raymond Klibansky fut d'abord un extraordinaire savant, dont l'œuvre immense était déjà pour l'essentiel parvenue à sa maturité à un âge très jeune et ne cessa de s'approfondir ensuite.

Je fis sa connaissance comme professeur à l'Institut d'études médiévales de l'Université de Montréal en 1964. Son érudition était formidable, mais surtout, son amour de la connaissance. Philosophie, il était aussi, selon le mot de Platon, philomathe. Je ne rappellerai les motifs centraux de cette œuvre que pour illustrer une première dimension de l'amitié, peut-être la plus fondamentale. Je veux parler de l'amitié de la vérité.

Nous savons bien que la plupart d'entre nous ne peuvent espérer atteindre les hauts plateaux où il élaborait des livres comme ses éditions de Nicolas de Cues et de Maître Eckhart, ou encore le *Saturne et la mélancolie*, écrit en collaboration avec Erwin Panofsky et Fritz Saxl. Nous savons cependant que le véritable savant n'aime rien autant que se lier avec ceux qui poursuivent les mêmes buts que lui et cette amitié de la vérité est pour ainsi dire le ciment de la communauté érudite. [...]

Tous ceux qui ont connu Raymond Klibansky se rappellent comment il reconnaissait d'emblée les efforts de ceux, en particulier les plus jeunes, qui faisaient partie de cette communauté d'écriture et du travail sur les textes, du *scholarship* sur les traditions constitutives de nos identités, de nos cultures. Cette amitié pourrait sans doute porter le nom d'estime [...]. Mais cette estime est elle-même en-deçà de cette affection admirative qui consiste à louer le désir de savoir plus encore que l'œuvre et à l'encourager en aimant celui qui le porte.

Raymond Klibansky a grandi au sein d'une culture, celle de l'Europe des philologues, où de grands noms comme Ernst Robert Curtius ou Friedrich Gundolf avaient le statut de maîtres authentiques: leur amitié, pour autant que nous puissions la comprendre encore aujourd'hui, représentait l'idéal de la vie humaine héritée de la Grèce et de la Renaissance, la vie dans la *theoria*, dans l'étude. Il n'est donc pas seulement question d'estime, mais de soutien et de support réciproque sur le chemin de cette pérégrination qui est pour chacun le tracé de la vie de l'esprit dans la compagnie des autres, mais aussi des livres. [...]

Raymond Klibansky garda toute sa vie l'idéal de cette amitié de vérité, et il donna sans faille l'exemple de cette éthique généreuse qui ouvre les lectures, encourage devant les exigences de la solitude et de l'austérité, et dit à chacun: «*Toi aussi, tu peux*». [...]

Il y aurait beaucoup à dire de l'amitié des livres ou dans les livres, s'agissant d'un savant qui non seulement construisait une bibliothèque magnifique que l'université McGill reçoit en héritage aujourd'hui, mais fut aussi un homme de bibliographies et de bibliothèques, il suffit de penser à ce qu'il fit pour la *Bibliothèque de la philosophie* de l'Institut international et pour la Bibliothèque Warburg.

Le juste

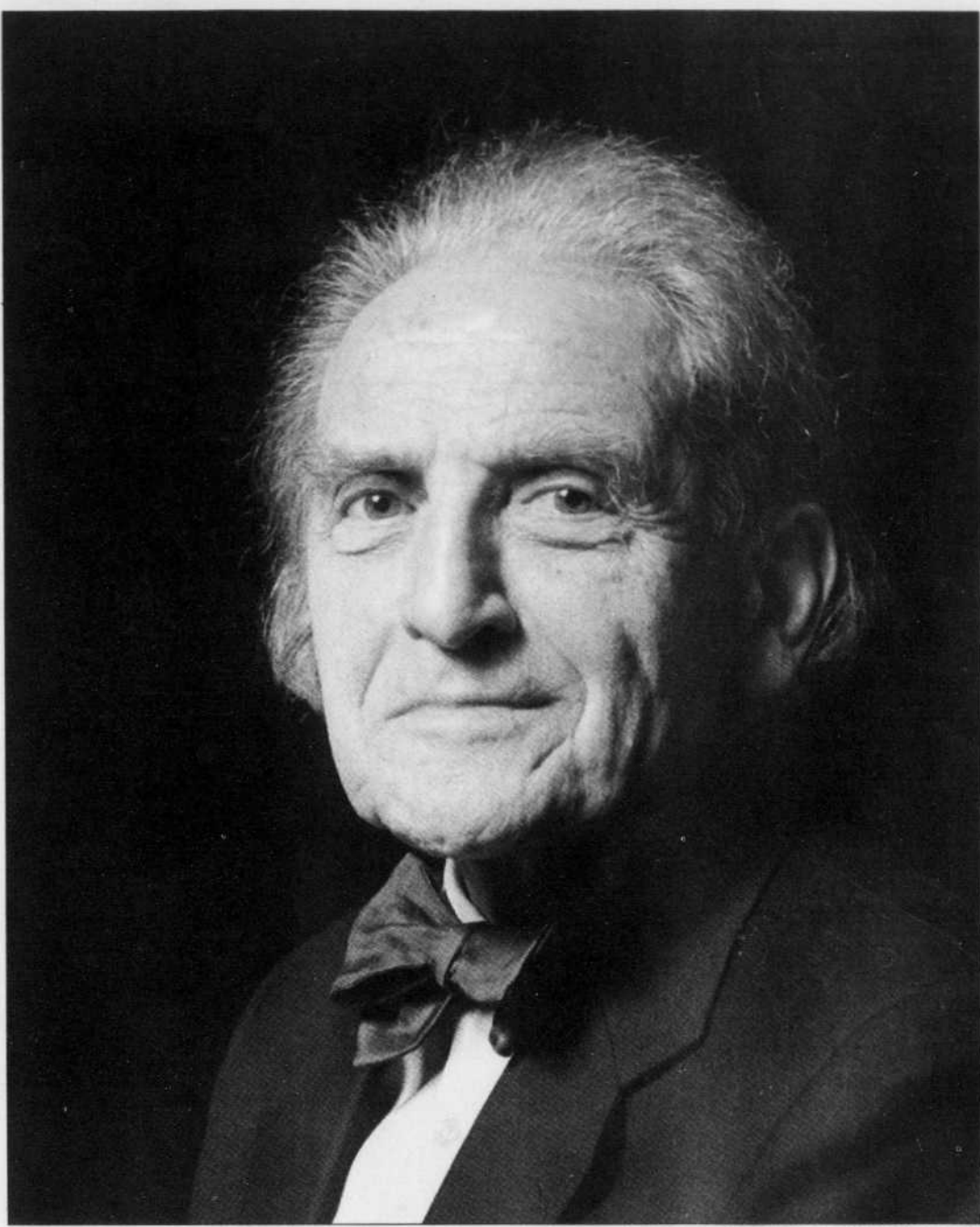
Un très cher ami, c'est donc peut-être d'abord cela, un compagnon dans l'exercice même de la pensée. La biographie de Raymond Klibansky nous met cependant en présence d'une autre forme d'amitié, qui est l'amitié dans la justice. Convenons de l'appeler l'amitié politique. [...]

L'amitié politique prend un relief dans sa vie à partir de la Seconde Guerre mondiale. Nous le voyons s'engager dans diverses activités qui le conduisirent à de hautes responsabilités durant la guerre, mais c'est surtout dans l'après-guerre qu'il concentra tous ses efforts sur le dialogue entre les blocs, et chercha contre vents et marées les moyens de faire se rencontrer l'Est et l'Ouest.

La Guerre froide fut pour lui une épreuve non seulement politique, mais profondément philosophique: elle montrait la nécessité d'une amitié qui va au-delà des arguments et des positions de parti. Cet idéal le conduisit aux travaux sur Locke et la tradition de la tolérance, qui sont l'inspiration philosophique essentielle de son effort de paix.

Cette amitié dans la justice se montre en effet d'abord comme amitié en vue de la paix. Contrairement à tous ceux qui avaient choisi des positions campées, et professionnairement la séparation des amis et des ennemis, Raymond Klibansky fut, comme son ami Kolakowski, l'exemple d'un accueil, d'une ouverture dont le principe pourrait être le suivant: reconnais comme ami celui qui cherche la paix et la justice, quelles que soient les idéologies auxquelles il adhère, quelles que soient les institutions qui le soutiennent.

Raymond Klibansky aimait nommer toujours, et sans cesse, le nom de ses amis, ceux qui partageaient cette recherche de la justice dans un monde divisé en blocs, où la philosophie ne remplissait pas selon lui sa tâche de rapprochement autour d'idéaux rationnels. Ses amis politiques furent nombreux, il se lia à eux après son arrivée à Montréal en 1946: il voulait avec



Raymond Klibansky fut d'abord un extraordinaire savant.

eux fonder une communauté mondiale de philosophes engagés en vue de la paix et il multiplia les rencontres en ce sens. Sa collection, «Philosophie et communauté mondiale», constitue un riche témoignage de son effort et si je rappelle qu'elle proposa une édition des *Edits d'Asoka*, cet empereur bouddhiste qui fut aussi un héros de la tolérance, c'est seulement pour insister sur le fait qu'il ne s'agissait pas seulement d'un effort libéral, associé à la pensée de Locke, mais d'une prise en charge complète de la pensée universelle en vue de la paix.

Une expression importante dans le langage de Raymond Klibansky est celle de la «bonne volonté»: il n'aimait, je crois, rien tant que de dire de quelqu'un que c'était quelqu'un de bonne volonté. Cela voulait dire: voilà quelqu'un de sincère, qui veut vraiment le bien. Raymond Klibansky avait l'autorité suffisante pour dire cela de quelqu'un, mais il avait surtout le don très particulier de parler des autres avec le sens de la communauté de justice. En grec, je dirais qu'il savait reconnaître le *spoudaios*, et faire tout ce qu'il pouvait pour l'aider. Je pourrais témoigner de cas particuliers où je l'ai vu se soucier personnellement de gens qu'il ne connaissait finalement assez peu, mais qui étaient engagés dans des entreprises qu'il admirait ou croyait justes. [...]

Le témoin

J'aimerais parler enfin d'une troisième forme d'amitié, que je ne peux personnellement évoquer que de très loin, je ne fais qu'en entrevoir la profondeur et le silence. C'est l'amitié qui, ayant grandi dans une souffrance unique et ayant exigé des sacrifices sans commune mesure avec ce qui est exigé de la plupart d'entre nous, s'établit dans la reconnaissance de ceux, rares, qui peuvent partager cette souffrance et en témoigner en silence. [...]

Une figure dans laquelle Raymond Klibansky reconnut une fraternité fondamentale et silencieuse est celle du philosophe tchèque Jan Patocka. Il l'avait rencontré en 1968, puis en 1973. [...] Jan Patocka fut de ceux pour qui Raymond Klibansky intervint de manière répétée, forte, insistante et philosophiquement juste. Vianney Décarie et Charles Taylor, de chers amis, se souviendront de cette visite, en 1977, au consulat tchèque de l'avenue des Pins pour protester contre son emprisonnement.

Mais ce serait enerrer trop dans les limites du politique ce que j'essaie, si maladroitement, de dire ici. Il s'agissait de plus, même si je ne sais pas s'il y a plus que le politique: Raymond Klibansky avait lu les *Essais hérétiques*, il savait ce qu'était la communauté des ébranlés, il savait qu'au fond de chaque être qui a connu l'ébranlement de la violence se tient un juste désireux de témoigner et qui n'attend que l'occasion ou le courage de le faire.

Cette amitié, vécue dans la solitude et hors de la revendication publique de la justice, est l'amitié qui associe, éternellement, ceux qui ont vécu l'oppression, qu'il s'agisse du nazisme ou du totalitarisme stalinien, et qui donne à leur vie le prix, le juste prix, d'un témoignage silencieux, du seul fait qu'ayant connu ce qu'ils ont connu, ils ont continué de lire et d'écrire, de maintenir vivant l'idéal de la vie en vérité (l'expression est de Patocka et elle se dresse contre le mensonge totali-

taire). Au cours des ans, comme beaucoup d'entre vous, j'ai eu le privilège de parler avec Raymond Klibansky, je l'ai écouté, et je veux dire une chose sur cette question du témoignage: jamais je ne l'ai entendu se plaindre de ce cratère ouvert par le nazisme au cœur de sa jeunesse, de ce qui lui était arrivé personnellement (c'était après tout, pensait-il, le destin de tant de personnes).

Je n'ai entendu ce que peut-être je souhaitais entendre que de manière oblique, dans son hommage à Jan Patocka. Ce qu'il en disait, je le sais, c'était ce qu'il souhaitait qu'on reconnaisse en lui, simplement: le courage, dans une adversité absolue, de continuer, de poursuivre, et donc d'agir. Le témoignage n'était pas d'abord dans la parole [...], le témoignage était dans l'action. C'était un mot essentiel de son éthique: si on lui présentait un problème, ou si on faisait état d'une situation qui appelait le scandale, il n'épiloguait jamais longtemps. Il demandait: qu'est-ce qu'on peut faire, et dans son cas cela voulait dire, qu'est-ce que je peux faire?

Ce que Raymond Klibansky a vu, de ses yeux vu, dans l'Allemagne nazifiée, dans l'Allemagne en guerre, dans l'Allemagne défaite, personne ne l'a vu comme lui, et ce qu'il a entendu et connu dans l'oppression totalitaire, personne ne l'a entendu comme lui, et tout cela, il n'y est jamais revenu autrement que sur le chemin de l'éthique qui lui a permis de continuer.

Son témoignage silencieux est celui d'un acte purifié par la philosophie et assumé dans un silence généreux. Je ne connais personne d'aussi peu «pathétique» que lui: un sourire à peine esquissé, un éclat dans le bleu de ses yeux si vifs, disait tout. Il n'était jamais mécontent, et, je le répète, seule cette amitié des témoins, celle qui lie ceux qui savent le pire, permet d'évoquer ce dont leur témoignage est la preuve irréfutable.

Malgré le mal, en droit de l'ébranlement, le sage se tient droit et ne se plaint pas. Patocka, debout pendant 72 heures d'interrogatoire, et mourant exténué: Klibansky admira le courage de son ami, ne le plaignit jamais, sachant qu'il ne se serait pas plaint lui-même. Cette force immense, je ne l'ai rencontrée que chez lui, et j'ai mis beaucoup de temps à comprendre qu'être un «très cher ami» de Raymond Klibansky, si cela devait dépasser la communauté d'écriture et la communauté politique, ce ne pouvait être certainement que sur ce registre, le plus profond et le plus silencieux, de l'amitié des témoins.

Comme Jan Patocka, il témoigne pour notre époque, pour notre société et notre pays, où il avait choisi de vivre depuis 1946, de la valeur infinie de notre liberté, mais surtout il rend témoignage au fait que cette liberté est d'abord sauvée par ceux qui, ayant connu la menace et le péril, ayant été ébranlés dans leur être, continuent d'écrire et d'agir sous le regard de leurs amis essentiels, de leurs amis les plus substantiels, ceux qui ont une communauté d'expérience à conduits au même destin. [...]

Les entretiens autobiographiques de Raymond Klibansky avec Georges Leroux ont été publiés sous le titre *Le philosophe et la mémoire du siècle* (Paris, Les Belles-Lettres, 1998; réédition Montréal, Boréal, 2000). Le film de l'ONF réalisé par Anne-Marie Tougas, Raymond Klibansky. De la philosophie à la vie, sera présenté aujourd'hui à 15h, à Télé-Québec.



Denise Bombardier

Autocensure

La première violation de la liberté de pensée est peut-être celle que l'on s'applique à soi-même. Toute l'histoire des abus de tous genres repose sur la censure que se sont imposés les Combattants d'une cause contre une autre. Au XX^e siècle, les dénonciateurs du stalinisme ont été ostracisés par les idéologues du communisme utopique. Il ne fallait pas dénoncer les horreurs du stalinisme pour ne pas nuire à l'utopie socialiste affirmait-on. André Gide et d'autres intellectuels après lui ont payé pour le savoir. Cet esprit, le contraire du sens critique qui seul apporte une forme de vérité, se retrouve toujours aussi présent. On n'a qu'à choisir quelques exemples dans l'actualité de l'été.

Au prétexte que la politique israélienne d'Ariel Sharon fut condamnable dans les années récentes, voilà que ceux qui devraient se réjouir de sa politique actuelle d'expulser les colons juifs, ceux-là, si prompts à l'accuser, se taisent. Or, qui reconnaîtra le courage de Sharon d'envoyer son armée expulser les juifs irrédentistes. Ça n'est certainement pas de gaieté de cœur que le premier ministre israélien agit de la sorte. C'est pourquoi sa décision commande qu'on lui reconnaisse ce courage que n'ont eu aucun de ses prédécesseurs récents jugés plus ouverts et plus conciliants que lui. Les observateurs se taisent, les personnalités politiques se taisent, les intellectuels occidentaux se taisent, de peur, on le suppose, de reconnaître à l'ennemi désigné des qualités qui atténueraient la diabolisation dans laquelle on souhaite l'enfermer. Or, Ariel Sharon commande notre respect. C'est à ce prix uniquement que l'on pourra dans l'avenir être libre de le critiquer.

Il faut aussi se résoudre à commenter les commentaires qui ont entouré la nomination de notre conseiller, Michaëlle Jean. Lunanisme avec lequel on a présenté la nouvelle à sa propre chaîne, Radio-Canada, a dû gêner le journaliste Michaëlle Jean elle-même. Personne ne peut mettre en doute les qualités de cette personnalité appréciée du public. Mais cela ne justifie pas l'autocensure de trop de commentateurs.

Le simple fait de ne recueillir, à part quelques exceptions, que des témoignages de Noirs, haïtiens ou africains, met bien en évidence que l'on croit que la couleur de sa peau a été déterminante dans le choix, si politiquement correct, du premier ministre Martin. Or, n'y a-t-il pas quelque chose d'humiliant à être choisi pour son sexe, sa couleur de peau, son orientation sexuelle, son origine ethnique ou son lieu de naissance? L'emphase avec laquelle les médias ont mis en lumière ce choix a failli aussi faire oublier le rôle totalement symbolique et protocolaire de la fonction. Ceux qui ont la présomption de croire que la gouverneure générale possède une quelconque marge de manœuvre pour intervenir dans les orientations politiques de ce pays sont dans l'angélisme ou l'ignorance. De plus, incarner les symboles lorsque les réalités nous sont à peu près inatteignables, et cela pour des raisons sourdement inavouables, peut aussi illusionner les honnêtes gens tout en assurant le statu quo pour les dominants.

Comment ne pas être émue par l'aveu de la petite fille haïtienne si douée, débarquée ici à 11 ans, élevée par une mère courageuse? Lui offrir ce poste, c'était pire que la tentation du diable. Humaine-ment, un refus était quasi impensable. Mais l'offre, elle, n'était pas humaine, elle était politique. Une offre de diriger l'Agence canadienne de développement international, une offre d'accéder à la fonction de ministre, de présidente de Radio-Canada ou du Conseil des arts du Canada, ou même un poste d'ambassadeur de prestige, voilà les choix qu'il fallait lui donner. Car voilà où se situe le vrai pouvoir et où les minorités noires, entre autres, sont invisibles ou à peu près.

Écrire ces choses, ça n'est pas critiquer une consœur dont l'élégance, la grâce et l'intelligence ont été si justement mises en lumière. C'est diriger l'éclairage là où il doit être. Certains croient à l'occupation symbolique du pouvoir par les mots, ou dans les fonctions de représentations. Mais l'évolution du mouvement d'égalité des sexes nous enseigne que cette occupation peut être un leurre ou une feinte. Tous ceux qui mettent une espérance dans cette femme, et les témoignages de ses compatriotes d'origine et des groupes de femmes en général ont été nombreux en ce sens, ne peuvent pas lui mettre sur les épaules un poids trop écrasant. C'est le piège dans lequel on enferme souvent les premiers de cordée. Il y aurait même une forme de racisme à juger Son Excellence Michaëlle Jean, gouverneure générale, en fonction d'un rôle qui ne serait pas celui que la Constitution délimite et qu'elle serait incapable alors de jouer, même avec tous ses talents et sa détermination.

denbombardier@videotron.ca

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires locales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communisme Internet) Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Roux-Soucy (surnuméraire); Pauline Gravel (science); Guillaume Bourgault-Côté (surnuméraire); Michel Bélar (théâtre et culture); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (réacteurs), Renée Leo Guimont et Serge Paquin (réacteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et culture); Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culture du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels et musique), Frédérique Doyon (surnuméraire); à l'information économique: Gérard Bélar (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Philippe Papineau (surnuméraire), Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraire); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaires à la rédaction); Marijlyse Hamelin, Alexandre Shields (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Johanne Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebat, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemtis, Olivier Zaida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Roxanne Labelle (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Loli Sénéchal-Berthiaume, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc, Caroline Simard. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furov, Germain Haec (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjoins administratifs), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

la météo

Générallement ensoleillé. Maximum de 75. Aperçu pour samedi ensoleillé. Détails page 6

LE DEVOIR

LE DEVOIR publie demain, samedi, un supplément de 22 pages, exclusivement consacré à l'éducation des adultes. On y fait le point sur les expériences québécoises les plus significatives actuellement. Vingt-six collaborateurs ont participé à cette réflexion.

Fais ce que dois

Office Nrial

Vol. LXV - No 183

Montréal, vendredi 9 août 1974

20 CENTS

9 AOÛT 1974

Nixon se démet

WASHINGTON (d'après AFP, AP et CP) - Reconnaisant quelques erreurs de jugement mais soulignant qu'il n'est pas un "lâcheur", le président Richard Nixon a annoncé qu'il démissionnait de la présidence, démission qui sera effective aujourd'hui, à midi, espérant que son départ cicatrisesera les blessures du pays secoué par le Watergate.

"L'Amérique a besoin d'un président à plein temps et d'un Congrès à plein temps", a-t-il ajouté, "mais les scandales du Watergate l'empêchent de remplir ce rôle et détournent le Congrès de tâches plus importantes."

Annonçant qu'à son départ le vice-président Gerald Ford prêterait serment comme 38^e président des États-Unis, le président Nixon a affirmé, dans un message de 17 minutes lu d'une voix calme mais triste hier soir depuis son bureau ovale que le leadership du pays serait entre de bonnes mains.

Aussitôt, le président Ford annonçait, dans un court message, que le secrétaire d'État, Henry Kissinger, restera en poste dans le nouveau gouvernement et, après avoir estimé que le président Nixon venait de faire "le plus grand sacrifice personnel", il s'est engagé à poursuivre l'oeuvre de son prédécesseur au service de la paix. [...]

Quant à M. Nixon, il a expliqué qu'il ne disposait plus, depuis les derniers développements de l'affaire du Watergate, du soutien du Congrès nécessaire à son action. "Partir heurte toutes les fibres de mon corps. Mais l'intérêt des États-Unis doit passer le premier", a dit le président, qui est le premier président des États-Unis à démissionner.

Et il a cité à son actif des réalisations dans le sens d'une meilleure compréhension entre les nations. Ainsi de la Chine, ainsi de l'Union soviétique et du Moyen-Orient, ainsi des progrès au chapitre du désarmement nucléaire. [...]

Richard Nixon a déclaré qu'il partait sans amertume envers ses adversaires et en remerciant tous ceux qui l'ont soutenu tout au long du scandale du Watergate. [...]

Aujourd'hui quand sa démission sera effective, Richard Nixon aura passé 2.027 jours à la présidence des États-Unis.

Les parlementaires des deux partis ont exprimé hier soir l'espoir que la démission de M. Nixon allait mettre fin à "l'agonie" du Watergate, et ouvrir une "ère de réconciliation" dans le pays. [...]

La démission du président Nixon, 37^eme président des États-Unis, était devenue un fait acquis dans la matinée. Le chef de l'exécutif s'était cependant réservé le dernier privilège d'annoncer sa décision et d'en expliquer lui-même les motifs au peuple américain dans un discours télévisé.

La journée avait commencé par l'arrivée à la Maison-Blanche de M. Gerald Ford, le vice-président, à 11 heures. Après un entretien d'une heure dix, le vice-président, sans mot dire, quittait le bureau ovale de M. Nixon pour l'annexe administrative de la Maison-Blanche où, depuis quelques jours, il prépare avec ses plus proches collaborateurs la passation des pouvoirs. [...]

L'annonce - officieuse alors - de la décision présidentielle, est venue de John Rhodes, leader de la minorité républicaine à la Chambre des représentants [...].

A 12h23, M. Ronald Ziegler s'approchait du micro dans la salle de presse de la Maison-Blanche. M. Ziegler qui, il y a deux ans, avait cherché à minimiser l'affaire du Watergate comme un vulgaire cambriolage de troisième zone, était pâle. "Ce soir, à 9h, dit le porte-parole de la Maison-Blanche d'une voix sépulcrale, le président

des États-Unis s'adressera au pays, à la radio et à la télévision, de son bureau ovale. [...]

Mercredi, les chefs républicains de la Chambre et du Sénat étaient venus informer M. Nixon que sa situation était désespérée et que s'il ne démissionnait pas, il courait à la destitution. S'il était jugé par le Sénat, transformé en haute cour, il se trouverait au plus 15 sénateurs pour voter pour l'acquiescement alors qu'il lui en faudrait 34. 15 sur cent sénateurs, dont 42 républicains: c'est sans appel. [...]

Le président avait décidé, semble-t-il, de démissionner avant d'aller se coucher. Peu avant minuit deux de ses aides les plus fidèles se sont mis à commencer la rédaction du discours, qu'il a prononcé hier soir.

Quoi qu'il en soit, il semble bien que M. Nixon n'a pas pris sa décision sans avoir obtenu des assurances pour son avenir et celui de sa famille.

Il se confirme en effet que des émissaires de la Maison-Blanche ont pris contact avec des parlementaires influents des deux partis pour obtenir du Congrès une garantie au moins que la justice américaine renonce à poursuivre le président déchu. Hier matin, le sénateur Edward Brooke (Massachusetts) déposait un projet de résolution dans ce sens qui a été aussitôt mis à l'étude en commission. Certains démocrates, et le sénateur Brooke lui-même, mettent cependant une condition à cette immunité pénale: M. Nixon, estiment-ils, doit admettre publiquement sa culpabilité dans le scandale qui a provoqué sa chute peu glorieuse, la première dans l'histoire des États-Unis.

Il est vraisemblable que d'autres résolutions allant dans le même sens seront déposées au Congrès au cours des jours prochains et on estime qu'il est probable que l'une ou l'autre sera probablement adoptée en fin de compte.

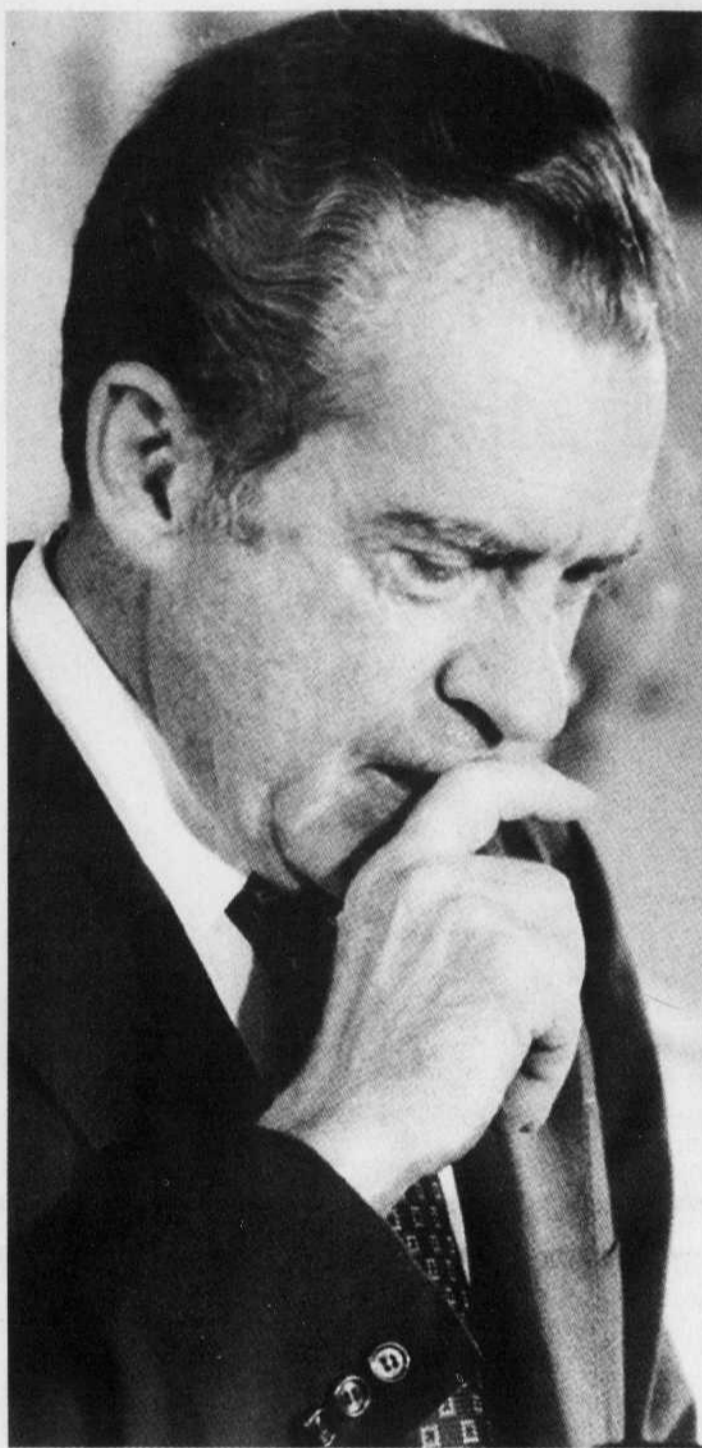
Constitutionnellement, le seul droit de pardon appartient au président des États-Unis et le Congrès ne peut donc formellement octroyer l'immunité à qui ce soit. Toutefois, après un tel vote exprimant le "sentiment du Congrès", le nouveau président, M. Gerald Ford, exercerait certainement son droit de pardon. Il le désire sans doute d'ailleurs.

Le public américain a accueilli avec soulagement l'annonce de la démission du président Nixon mais pour beaucoup ce sentiment était mêlé de tristesse.

Toutefois, si Richard Nixon a fait ses adieux à la nation, il ne lui a pas fourni d'explications. C'est à peine s'il a fait une allusion aux scandales du Watergate qui sont pourtant à l'origine de sa déchéance. Le reste de son allocution est une savante énumération des services qu'il a rendus au cours des 25 dernières années, surtout dans le domaine de la politique étrangère.

C'est tout juste si M. Nixon déclare qu'il s'est parfois trompé - mais toujours dans l'intérêt de la nation.

L'Amérique a poussé un immense soupir de soulagement et personne ne songe à frapper un homme déjà battu, mais on se demande si l'opinion publique qui, en général, n'est pas dupe, se contentera du tour de prestidigitacion auquel elle a assisté hier soir.



Le président des États-Unis, Richard M. Nixon, lors de son discours de démission devant les membres et le personnel de son cabinet.

REUTERS/BETTMANN/UPI

12 AOÛT 1974

Pour rouler en paix, bouclez-la

par François Barbeau

Le ministère des Transports du Québec vient de lancer, sous le thème de "Bouclez-la", une campagne de sensibilisation à l'usage de la ceinture de sécurité. [...]

Le président du Club automobile du Québec, M. Claude Dufresne, affirme que le gouvernement devrait rendre obligatoire dès cette année l'usage de la ceinture. [...]

L'usage de la ceinture-bretelle de sécurité dans les automobiles pourrait réduire d'au moins 60% le risque de mort ou de blessure grave dans les accidents de la route.

Des études réalisées en Suède et aux États-Unis le prouvent de même que l'importante diminution du nombre de morts et de blessés en Australie et en Nouvelle-Zélande après l'entrée en vigueur d'une loi rendant obligatoire le port de la ceinture de sécurité.

Ce sont les arguments qu'invoque le Dr D.J. Hauser du ministère de la Santé nationale dans un article publié dans une récente livraison du Journal de l'Association médicale canadienne.

Les chiffres qu'il cite sont éloquentes: en Suède, dans 28,000 accidents impliquant 37,000 personnes (conducteurs et passagers) à des vitesses de moins de 60 milles à l'heure, on ne déplore aucun mort chez les personnes qui portaient la ceinture-bretelle de sécurité.

Par contre, des accidents survenus à des vitesses aussi basses que 12 milles à l'heure ont fait des morts parmi les personnes qui ne portaient pas la ceinture-bretelle. [...]

En général, le port de la ceinture

re diminue le risque de mort accidentelle plus qu'il ne diminue le risque de blessure. Ces ceintures bretelles perdent de leur efficacité aussi dans des accidents qui surviennent à des vitesses de plus de 60 milles à l'heure.

Ces ceintures empêchent l'éjection hors du véhicule. La encore, les chiffres sont éloquentes: l'éjection hors d'un véhicule impliqué dans un accident se produit dans 27% de ces accidents et l'on estime que 80% des personnes ainsi éjectées auraient pu avoir la vie sauve si elles avaient porté la ceinture de sécurité.

Le port de la ceinture empêche aussi l'occupant de la voiture d'en frapper les parois et de se frapper aux autres occupants lors d'un accident. De plus, le conducteur qui a attaché sa ceinture de sécurité a plus de chances de demeurer derrière le volant et de pouvoir maîtriser son véhicule.

Le Dr Hauser fait aussi état des arguments contre le port de la ceinture, et y apporte la réplique. Les blessures internes qu'on attribue fréquemment au port de la ceinture, écrit-il, comptent pour 0,5% de toutes les blessures résultant d'accidents.

De même, les personnes qui prétendent que le port d'une ceinture de sécurité peut nuire dans les accidents où la voiture prend feu ou est submergée devraient se rappeler que ces situations ne comptent que pour moins de 0,5% des accidents.

Dans ces cas, d'autre part, les occupants d'une voiture pourraient avoir la vie sauve grâce au port de la ceinture qui les empêcherait de se frapper la tête dans la voiture même sous l'impact et de perdre conscience.

12 AOÛT 1974

L'Etatsunien n'a pas le monopole de l'Amérique

On dit que pour les langues, l'usage fait foi: il me semble cependant qu'il faille combattre l'usage de certains termes impropres qui se sont imposés à cause de circonstances historiques. Ne doit-on pas préconiser le terme "amérindien" pour contrer la confusion engendrée par l'erreur géographique de Christophe Colomb? L'emploi d'"Amérique" pour désigner les États-Unis ou d'"Américains" pour parler des habitants de ce pays, est l'exemple parfait des abus auxquels peut mener l'usage.

Michel Roy n'a-t-il pas signé une série d'articles, ici même, intitulée "L'Amérique au jour le jour" au cours d'un voyage non pas du Mexique à la Terre de Feu, mais tout bonnement lors d'une tournée d'analyse politique chez notre voisin du Sud, les États-Unis? Considérez l'absurdité d'un titre de journal qui dirait "Michel Roy, récemment revenu au Québec après un séjour en Amérique...". C'est une pratique colonialiste pour les "Etatsuniens" de monopoliser

ainsi les termes "Amérique" et "Américain", et c'est un réflexe de colonisés pour les Français et pour nous-mêmes d'accepter cet usage.

Voici un échantillonage de contresens, résultant de cette pratique, que j'ai glanés dans les journaux: [...]

Il y a une importante colonie "américaine" au Pérou. Evidemment, car je ne crois pas qu'un très grand nombre de Péruviens soient nés sur un autre continent que l'Amérique.

"Boycottons la laitue américaine". Mon voisin m'offre de la laitue de son jardin, dois-je la boycotter puisque de toute évidence elle est cultivée en Amérique?

Finalement, le fameux impérialisme américain ne serait-il pas plutôt un impérialisme étatsunien?

Andrée Lachapelle, dans la revue "Les Québécois" (no 1, 1974) déclarait: "S'il n'y a pas de prise de conscience politique de la part de tout le monde, on va en mourir, on va devenir tous

des Américains." Des Américains, nous le sommes tous puisque nous sommes d'Amérique; cependant, ce que les Québécois ne doivent pas devenir, ce sont des Etatsuniens.

Le terme "Etatsunien" surprendra au premier abord, mais on s'y habituerait très vite et il a l'avantage d'être le terme juste. Il est aussi d'usage courant (estadunidense) dans les républiques américaines de langue espagnole.

Pour bien s'exprimer, il n'est pas nécessaire de faire ce que Le Devoir fait de plus en plus, c'est-à-dire imiter les Français et dire weekend, leader, meeting, marketing, etc. Nous sommes entourés d'anglophones et nous devons faire un effort spécial pour employer des mots français et même en créer au besoin.

Soyons donc précis et appelons "Etatsunien" un citoyen des États-Unis, comme on doit appeler une pomme, une pomme, et non pas un pommier.

Claude MORISSET
Hull, le premier août 1974

9 AOÛT 1974

Etudiantes condamnées au balai pour port de la mini-jupe

DAR ES SALEM (Reuters) - Une unité de la milice tanzanienne a effectué une descente sur l'université de Dar Es Salam, où elle a arrêté vingt étudiantes dont les mini-jupes allaient à l'encontre du code vestimentaire officiel.

Les jeunes filles ont été emmenées jusqu'à une ville voisine où on leur a fait balayer les rues.

Le parti gouvernemental Tani a interdit, l'an dernier, le port de jupes dévoilant les cuisses et celui du short pour les hommes.

Depuis, le premier ministre a promis de faire voter une loi qui définirait exactement ce qu'il est permis de dévoiler, mais le texte n'a pas encore été déposé au parlement.

9 AOÛT 1974

Diane Dufresne au Patriote de Ste-Agathe

"C'est un diable, un monstre, un clown tout droit sorti d'une boîte à surprises, une Martienne, une folle.

"C'est une amoureuse, une commère, une force de la nature, une femme.

"C'est une intensité démesurée, une énergie redoutable, une présence énorme, écrasante, et une honnêteté, aussi, et

face au public le plaisir d'être là et de lui faire plaisir."

C'est en ces termes que René Homier-Roy décrivait Diane Dufresne après l'un de ses spectacles au Patriote de Montréal, et c'est cette même Diane Dufresne que vous aurez le plaisir d'aimer au Patriote de Ste-Agathe du 13 au 18 août inclusivement avec de toutes nouvelles chansons.

12 AOÛT 1974

Un "Moïse" sauvé des rails

LOURENCO MARQUES (Mozambique) (AFP) - Un nouveau-né, tombé d'un train qui roulait à 50 km/h en direction de Lourenco Marques vendredi, a été retrouvé vivant sur la voie après le passage d'au moins quatre trains.

L'enfant, né, semble-t-il, dans les toilettes, avait glissé des mains de sa mère alors qu'elle lui donnait les premiers soins au-dessus de la

cuvette. Les villageois de la station suivante, alertés, le retrouvèrent couché sur le ballast à quelques centimètres du rail. Le nouveau-né a été rendu à sa mère, qui se remettait de ses émotions à l'hôpital.

Recherche et adaptation
Pierre Rousseau

CHEZ

DÉJEUNERS
D'AFFAIRES\$ 4⁵⁰

LE COUVERT

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 12 00 H À 15 00 H.

591 E. HENRI-BOURASSA

bardet

FACE AU MÉTRO • 381-1777